

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 1 juillet 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1er juillet 2025 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents

Les conseillers (ères) : Guyda Deblois
Normand Poulin
Sébastien Ouellet
Joan Gagnon
Yannick Dion

Absent(e)s : Fabien Lacorre

Formant quorum sous la présidence du maire, M.Camil Turmel.

Autre(s) Présence(s) : Patrick Lachance, Directeur Général et Greffier-Trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance 3 juin 2025
- 4. DOSSIERS - ADMINISTRATION**
 - 4.1 Résolution d'embauche au poste de journalier auxiliaire
 - 4.2 Avis de motion - Avis de motion - Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés abrogeant le règlement numéro 210-2022
 - 4.3 Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 242-2025 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et abrogeant le règlement numéro 210-2022
 - 4.4 Dépôt par la direction générale - Justification de modification apportée au contrat de réfection de cinq (5) ponceaux ainsi que des travaux de pavage, de décohesionnement et de reprofilage de fossés dans la route des Sommets (en référence à la directive de changement no 1)
 - 4.5 Résolution pour l'achat regroupé du logiciel GOinfra d'Azimut solutions géomatiques via la M.R.C des Etchemins.
 - 4.6 Octroi d'une aide financière à la compagnie Espace O Naturel inc. dans le cadre du programme d'aide au logement locatif de la Municipalité de Lac-Etchemin
 - 4.7 Octroi d'une aide financière à la compagnie Logima Immobilier inc. dans le cadre du programme d'aide au logement locatif de la municipalité de Lac-Etchemin

- 4.8 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières (CMQ-65414-002) – Fondation Lorraine et Jean Turmel pour l'immeuble situé au 1286, route 277

5. DOSSIERS - SERVICES PUBLICS

- 5.1 Adjudication du contrat pour services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires résiduelles (MGR) dans le cadre du projet de réfection de deux (2) ponceaux dans le 12e Rang et le reprofilage de la route de gravier sur un tronçon de 2 km
- 5.2 Mise à jour du plan d'intervention antérieur dans le cadre du renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Stantec.
- 5.3 Octroi d'un contrat de gré à gré – Patrouille nautique (SRS Sauvetage Nautique)

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juin 2025 et du rapport comparatif
- 6.2 Aide financière octroyée à Réseau d'Experts Nutrite (9169-3556 Québec inc.) dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 aide à l'amélioration

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Résolution d'embauche au poste régulier temps plein comme journalier horticole/loisirs
- 7.2 Actualisation de la « Politique de tarification secteur loisir et culture »

8. DOSSIER(S) - AUTRES

- 8.1 Aucun

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 10.1 Remerciements Tournoi golf Fondation Sanatorium Bégin 6 juin 2025

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Aucun

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

13. Période de questions des citoyens

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».

141-07-2025

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

3.
142-07-2025
3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance 3 juin 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025, tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

4.
143-07-2025
4.1

DOSSIERS - ADMINISTRATION

Résolution d'embauche au poste de journalier auxiliaire

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de Madame Lucette Belletête au poste de journalier auxiliaire, à l'échelon #1, le tout effectif à la date d'embauche soit le 19 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

144-07-2025

Avis de motion - Avis de motion - Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés abrogeant le règlement numéro 210-2022

4.2

Je, soussigné, M. le conseiller Guyda Deblois, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés abrogeant le règlement numéro 210-2022.

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 242-2025 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et abrogeant le règlement numéro 210-2022

4.3

Il est, par la présente, présenté et déposé par, M. le conseiller Guyda Deblois, le projet du règlement numéro 242-2025 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et abrogeant le règlement numéro 210-2022.

Dépôt par la direction générale - Justification de modification apportée au contrat de réfection de cinq (5) ponceaux ainsi que des travaux de pavage, de décohésionnement et de reprofilage de fossés dans la route des Sommets (en référence à la directive de changement no 1)

4.4

En conformité avec l'article 9.1.1 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de justification de la modification au contrat de réfection dans la route des Sommets laquelle consiste en un montant additionnel audit contrat de 5 328,18 \$ avant les taxes applicables (directive de changement CIV-DC01) dimensionnement du ponceau #1105.

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

145-07-2025

Résolution pour l'achat regroupé du logiciel GOinfra d'Azimut solutions géomatiques via la M.R.C des Etchemins.

4.5

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a un besoin et un intérêt d'acquérir un logiciel pour le plan de gestion des actifs municipaux en eau afin de bénéficier du maximum des taux de subventions disponible des programmes FIMEAU et PRIMEAU;

Considérant que la MRC des Etchemins offre déjà un service d'aménagement et de cartographie aux municipalités et possède une ressource en géomatique qualifiée pour l'opération d'un tel logiciel;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la proposition d'affaire de l'entreprise Azimut Solutions Géomatiques et est en accord avec la répartition proposée;

Considérant que la Municipalité va bénéficier d'une meilleure tarification pour l'achat du logiciel et l'achat d'une banque d'heures en participant au projet d'achat regroupé de la MRC des Etchemins.

Considérant que la Municipalité pourra profiter de la demande de subvention au Fonds Régions et ruralité (FRR), volet 4 en son nom si la demande est acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son adhésion au projet et sa contribution financière selon la répartition proposée;

QU'ELLE autorise la direction générale ainsi que le maire à signer une entente intermunicipale relative à l'acquisition et l'utilisation d'un logiciel de géomatique pour la gestion des actifs, soit GOinfra;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin désigne la MRC des Etchemins en tant que responsable du projet et l'autorise à déposer une demande de subvention au Fonds Régions et ruralité (FRR), volet 4 en son nom;

QUE la municipalité participe tout de même au projet dans un éventuel refus de la subvention provenant du FRR volet 4.

Adoptée à l'unanimité

146-07-2025 Octroi d'une aide financière à la compagnie Espace O Naturel inc. dans le cadre du programme d'aide au logement locatif de la Municipalité de Lac-Etchemin

4.6

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le règlement numéro 240-2025 établissant un programme d'aide financière pour stimuler la construction de nouveaux logements locatifs résidentiels sur son territoire, conformément au Programme d'aide au logement locatif;

Considérant que la compagnie Espace O Naturel inc. a déposé une demande conforme pour la construction de deux (2) blocs de neuf (9) logements chacun, totalisant dix-huit (18) logements locatifs résidentiels admissibles, situés au 96 et 98, rue des Trembles dans le périmètre urbain visé par le règlement;

Considérant que la demande de la compagnie Espace O Naturel inc. respecte les critères d'admissibilité prévus au règlement 240-2025, notamment en ce qui concerne la nature des bâtiments, le nombre de logements, la vocation locative, la conformité aux règlements municipaux et la documentation requise;

Considérant que le montant de l'aide financière est fixé à 1 000 \$ par logement admissible, conformément à l'article 6 du règlement 240-2025, pour un total de 18 000 \$;

Considérant que le budget annuel maximal 2025 du programme n'est pas dépassé par la présente demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de Lac-Etchemin accorde à la compagnie Espace O Naturel inc. une aide financière de 18 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au logement locatif, pour la construction de deux (2) blocs de neuf (9) logements locatifs résidentiels, conformément aux modalités et conditions prévues au règlement numéro 240-2025;

QUE le versement de l'aide soit effectué en un seul paiement, après réception des certificats d'évaluation du bâtiment par la MRC et vérification de la conformité finale du projet, tel que stipulé au règlement;

QUE la compagnie Espace O Naturel inc. s'engage à respecter l'ensemble des conditions du programme, notamment le maintien de la vocation locative résidentielle des logements pour une période minimale de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

147-07-2025 Octroi d'une aide financière à la compagnie Logima Immobilier inc. dans le cadre du programme d'aide au logement locatif de la municipalité de Lac-Etchemin

4.7

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le règlement numéro 240-2025 établissant un programme d'aide financière pour stimuler la construction de

nouveaux logements locatifs résidentiels sur son territoire, conformément au Programme d'aide au logement locatif.;

Considérant que la compagnie Logima Immobilier inc. a déposé une demande conforme pour la construction de trois (3) blocs de sept (7) logements chacun, totalisant vingt-et-un (21) logements locatifs résidentiels admissibles, situés au 1336, 1338 et 1340, route 277 dans le périmètre urbain visé par le règlement;

Considérant que la demande de la compagnie Logima Immobilier inc. respecte les critères d'admissibilité prévus au règlement 240-2025, notamment en ce qui concerne la nature des bâtiments, le nombre de logements, la vocation locative, la conformité aux règlements municipaux et la documentation requise;

Considérant que le montant de l'aide financière est fixé à 1 000 \$ par logement admissible, conformément à l'article 6 du règlement 240-2025, pour un total de 21 000 \$;

Considérant que le budget annuel maximal 2025 du programme n'est pas dépassé par la présente demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de Lac-Etchemin accorde à la compagnie Logima Immobilier inc. une aide financière de 21 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au logement locatif, pour la construction de trois (3) blocs de sept (7) logements locatifs résidentiels, conformément aux modalités et conditions prévues au règlement numéro 240-2025;

QUE le versement de l'aide soit effectué en un seul paiement, après réception des certificats d'évaluation du bâtiment par la MRC et vérification de la conformité finale du projet, tel que stipulé au règlement;

QUE la compagnie Logima Immobilier inc. s'engage à respecter l'ensemble des conditions du programme, notamment le maintien de la vocation locative résidentielle des logements pour une période minimale de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

148-07-2025

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières (CMQ-65414-002) – Fondation Lorraine et Jean Turmel pour l'immeuble situé au 1286, route 277

4.8

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de la reconnaissance pour fin d'exemption de taxes foncières adressée à la Commission municipale du Québec (N/Réf. : CMQ-65414-002) par la Fondation Lorraine et Jean Turmel pour l'immeuble situé au 1286, route 277;

Considérant qu'après étude et discussion relativement à cette demande, les membres du conseil jugent que ladite demande semble répondre aux critères d'éligibilité préétablis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil fasse connaître, par la présente, son consentement à la demande de la reconnaissance pour fin d'exemption de toutes taxes foncières déposée auprès de la

Commission municipale du Québec par la Fondation Lorraine et Jean Turmel pour l'immeuble situé au 1286, route 277, en autant que la demande soit conforme aux critères exigés.

Adoptée à l'unanimité

5.
149-07-2025

DOSSIERS - SERVICES PUBLICS

Adjudication du contrat pour services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires résiduelles (MGR) dans le cadre du projet de réfection de deux (2) ponceaux dans le 12^e Rang et le reprofilage de la route de gravier sur un tronçon de 2 km

5.1

Considérant que la municipalité projette de déposer prochainement une demande d'aide financière au Programme Aide à la voirie locale – Volet Redressement et Sécurisation pour des travaux reconnus prioritaires dans la dernière version du Plan d'intervention en infrastructures routières locales soit la réfection de deux (2) ponceaux dans le 12^e Rang et le reprofilage de la route de gravier sur un tronçon de 2 km;

Considérant que les services d'un ingénieur sont requis pour déposer une demande d'aide financière pour de tels travaux;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires résiduelles (MGR) dans le cadre du projet de réfection de deux (2) ponceaux dans le 12^e Rang et le reprofilage de la route de gravier sur un tronçon de 2 km;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux exigences stipulées au devis technique (respect des normes gouvernementales et autres);

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs et financiers a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

FIRME	MONTANT (TAXES NON INCLUSES)	
Consultation Géotex inc. Brossard	Étude géotechnique :	20 300 \$
	Caractérisation environnementale :	6 300 \$
	TOTAL : (taxes non incluses)	26 600 \$
Englobe Québec	Étude géotechnique :	21 185 \$
	Caractérisation environnementale :	10 625 \$
	TOTAL : (taxes non incluses)	31 810 \$

Considérant que l'offre de service de la firme « Consultation Géotex inc. », pour services professionnels, s'élève à 26 600 \$ \$ plus les taxes pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires résiduelles (MGR) dans le cadre du projet de réfection de deux (2) ponceaux dans le 12^e Rang et le reprofilage de la route de gravier sur un tronçon de 2 km;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à « Consultation Géotex inc. » la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires résiduelles (MGR) dans le cadre du projet de réfection de deux (2) ponceaux dans le 12^e Rang et le reprofilage de la route de gravier sur un tronçon de 2 km pour un montant forfaitaire de 26 600 \$ plus les taxes, qui sera payé par le programme PAVL - Volet - Redressement et Sécurisation à 80% conditionnellement à l'acceptation de notre éventuelle demande

d'aide financière et le reste par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

150-07-2025

Mise à jour du plan d'intervention antérieur dans le cadre du renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Stantec.

5.2

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à son Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

CONSIDÉRANT que la firme Can Explore a réalisé des inspections télévisées de certaines conduites du réseau de la municipalité en 2024.

CONSIDÉRANT que la firme Stantec a intégré les résultats de ces inspections dans le rapport sur la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité dans la version finale datée du 16 avril 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour le plan d'intervention afin de refléter l'état actuel du réseau, d'optimiser la planification des travaux et de répondre aux exigences du MAMH en matière de priorisation, de justification des interventions et de reddition de comptes.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal adopte la mise à jour du plan d'intervention préparé par la firme Stantec dans la version finale datée du 16 avril 2025.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Stantec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adoptée à l'unanimité

151-07-2025

Octroi d'un contrat de gré à gré – Patrouille nautique (SRS Sauvetage Nautique)

5.3

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite continuer d'assurer la sécurité nautique sur son territoire durant la période estivale les fins de semaine et durant les deux (2) semaines de vacances de la construction;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin n'a pas été en mesure de recruter une personne via un affichage de poste au mois d'avril 2025 pour combler ce poste durant la saison estivale 2025;

Attendu que SRS Sauvetage Nautique a soumis une offre jugée conforme pour la prestation de services de patrouille nautique sur le Lac Etchemin;

Attendu que le montant du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public prévu à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

D'octroyer à SRS Sauvetage Nautique le contrat de gré à gré pour la patrouille nautique, au montant estimé de 27 960 \$ taxes non incluses, pour les fins de semaine du 14 juin au 7 septembre 2025 ainsi que pour les journées de semaine correspondant

aux deux (2) semaines de vacances de la construction;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

Que cette dépense sera payée à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juin 2025 et du rapport comparatif

6.1

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juin 2025 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

152-07-2025

Aide financière octroyée à Réseau d'Experts Nutrite (9169-3556 Québec inc.) dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 aide à l'amélioration

6.2

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, en y favorisant la création d'emploi tout en favorisant les principes de développement durable;

Considérant que le Conseil municipal a adopté le 3 décembre 2019, la résolution numéro 245-12-2019 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide à l'amélioration) de ladite politique a été déposée par Réseau d'Experts Nutrite (9169-3556 Québec inc.), entreprise à part entière sous la gestion de Groupe Action TANDEM concernant un projet d'implantation d'un nouveau logiciel complet pour les services offerts à ses franchisés clients en facilitant les opérations par l'automatisation de formulaires, boutique en ligne, bibliothèque de connaissances, intranet et autres ajouts;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Réseau d'Experts Nutrite (9169-3556 Québec inc.) au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 10 000 \$, montant maximal admissible au volet 3 (Aide à l'amélioration).

QUE le versement maximal de 10 000 \$ sera transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

153-07-2025 Résolution d'embauche au poste régulier temps plein comme journalier horticole/loisirs

7.1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Maxime Moreau, au poste régulier temps plein comme journalier horticole/loisirs, à l'échelon # 1, le tout effectif à la date d'embauche soit le 1^{er} juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

154-07-2025 **Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin**

9.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour juin 2025 pour la somme de 408 213,54 \$, le tout tel que détaillé comme suit: achats impayés : 296 719,72 \$ et déboursés directs: 111 494,12 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le greffier-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

Adoptée à l'unanimité

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Remerciements Tournoi golf Fondation Sanatorium Bégin 6 juin 2025

10.1

Lecture correspondance séance 1er juillet

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12.

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour compléter, M. le maire Camil Turmel s'adresse aux gens présents dans la salle concernant certains dossiers majeurs qui retiendront l'attention du Conseil municipal au cours du présent mandat.

Période de questions des citoyens

13.

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

À 19 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Joan Gagnon propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER -TRÉSORIER